

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil en mairie

2025-01 : Débat d'orientation budgétaire :

Rapporteur: E. KLEIN

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

Afin de permettre la tenue de ce débat un rapport d'orientations budgétaires est communiqué au conseil municipal et joint au présent ordre du jour.

2025-02: Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget :

Rapporteur: E. KLEIN

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement de la dépense suivante imputée en section d'investissement :

N° opération	Intitulé	Compte	Montant	Détail
10	Bâtiments	21318	3 000,00	Programmation Chauffage Salle Tavan
10	Bâtiments	21318	4 000,00	Aménagement bâtiment mitoyen APC
55	voirie	21316	4 820,00	Mur cimetière
55	voirie	2152	1 000,00	Poteaux bois pour barrières
55	voirie	21538	1 156,50	Eclairage public cheminement Tavan
38		69	13 976.50	S 5000

N° opération	Intitulé	Montants inscrits au budget 2024	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CM du3 février 2025
10	Bâtiments	75 440,00	18 860,00	7 000,00
55	Voirie	991 870,00	247 967,50	6 976,50

2025-03: Commission d'indemnisation amiable – travaux de la route du Thor :

Dans le cadre des travaux de la route du Thor, des travaux majeurs ont été engagés, ayant impacté le stationnement et les circulations de février à juillet 2024. Des commerçants riverains ont subi une baisse d'activité du fait de ces travaux.

Une commission d'indemnisation amiable a donc été créée par délibération n°2024-34 du 27 mai 2024 ayant pour objet de proposer, après vérification du préjudice subi, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal et dans des délais plus courts que ceux d'une procédure contentieuse.

Réunis le 8 janvier 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont instruit une demande déposée et il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'indemnisation suivante :

Dossier SARL "Salade de fruits », 67 route du Thor

Période : février à juillet 2024 inclus Montant d'indemnisation proposé: 8151€

Question diverses:

- Soutien aux populations sinistrées de Mayotte (E. Klein)
- Projet de rénovation de la Mairie (E. Klein)
- Déplacement des archives (C. Alliès)
- Travaux stade Pierre Molland (F. Aimadieu)
- Arrivée d'une nouvelle dentiste (F. Aimadieu)
- Chicanes et nouvelles limitations de vitesse (JP. Vilmer)
- Salle des Pénitents (JP. Vilmer)
- Label « Villes et villages fleuris » (JP. Vilmer)
- Platanes malades (JP. Vilmer)
- Calendrier des travaux de la crèche (JP. Vilmer)
- Jardins familiaux (M. Fabre)
- Label « Territoire durable » (M. Fabre)
- Ouverture nouveau restaurant (T. Maussan)